Le protocole en dix points

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Un plan qui fonctionne dans les deux places, pour un client possédant des actifs dans l'une et l'autre, comporte dix points.

1. Recenser chaque position dans un état de fortune en actifs numériques conservé par l'exécuteur testamentaire, sans les clés.
2. Retirer les soldes significatifs des plateformes d'échange pour les placer chez un dépositaire ou dans un dispositif d'auto-conservation assorti d'un mécanisme de transmission.
3. Choisir le mécanisme de transmission (multisignature avec un cosignataire professionnel, secret partagé ou dépositaire) et le documenter dans un protocole des clés conservé séparément de l'inventaire.
4. Établir un testament dans chaque juridiction où se trouvent des actifs ou le domicile, avec un exécuteur testamentaire commun ou des exécuteurs coordonnés et une clause relative aux actifs numériques telle que décrite ci-dessus.
5. Fixer le domicile dans les faits et par une déclaration.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

6. Pour un client résidant en Suisse, conclure un contrat de mariage qui qualifie les actifs numériques de biens propres, ainsi qu'un mandat pour cause d'inaptitude couvrant les actifs numériques.
7. Pour un client résidant à Singapour, enregistrer un lasting power of attorney conférant expressément des pouvoirs sur les actifs numériques.
8. Envisager un trust, constitué avant qu'un bénéficiaire n'établisse sa résidence en Suisse, pour les actifs qui doivent être transmis hors procédure de probate et hors réserve héréditaire.
9. Instruire l'exécuteur testamentaire à l'avance, y compris par une répétition de la procédure de récupération avec le cosignataire ou le dépositaire.
10. Procéder à un réexamen annuel, car les jetons circulent, les dépositaires changent et le droit des deux places évolue.

Liste de contrôle

L'exécuteur testamentaire désigné pour une succession comprenant des actifs numériques devrait, au cours des deux premières semaines : - mettre en sécurité l'inventaire et le protocole des clés sans encore déplacer aucun actif - informer du décès chaque dépositaire, cosignataire et dépositaire de documents et faire bloquer les transactions sortantes - obtenir le certificat d'héritier, le certificat d'exécuteur testamentaire ou le grant dans la juridiction du domicile - identifier chaque compte auprès d'une plateforme d'échange et demander à chacune sa procédure relative aux comptes de personnes décédées - évaluer chaque position au jour du décès à partir d'une source documentée - mandater un conseiller technique pour la récupération et un dépositaire pour le portefeuille de la succession - vérifier la situation fiscale du défunt, y compris les portefeuilles non déclarés susceptibles de nécessiter une dénonciation spontanée (Partie G, chapitre VIII ; Partie M, chapitre VIII) - examiner les conditions de tout dispositif de vesting, de staking ou de prêt pour y repérer les clauses déclenchées par le décès

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com